

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 novembre 2010

L'an deux mille dix, le douze du mois de novembre, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Robert LATAILLADE, Maire de URT.

Etaient présents : Mr LATAILLADE, Mr LAVIELLE, Mr DOLHATS, Mr DESRAUX, Mme MARTIAL, Mr DIRIBARNE, Mle COLET, Mr DEKIMPE, Mr DIONÉ, Mr LACOSTE, Mr MERLIN, Mme MICHEL, Mr RELIER et Mme RODRIGUEZ.

Etaient excusés : Mme DIZY, Mr GERVAIS, Mr QUÉRÉ et Mme TREPS qui ont donné respectivement procuration à Mme MARTIAL, Mr DOLHATS, Mme MICHEL et Mme RODRIGUEZ.

Etait absente : Mme BAYLE

Secrétaire de séance : Mr DESRAUX

Nombre de conseillers - en exercice: 19
- présents : 14

1 - Dissolution du Syndicat d'Assainissement Autonome de l'Adour Création d'une structure unique de gestion et contrôle d'assainissement autonome

Mr le Maire,
expose aux membres du conseil municipal les éléments suivants.

Les syndicats Ur Garbitze et S3A ont été créés respectivement le 29 mars 2001 et le 31 mai 2002. Ces deux syndicats ont pour compétence la gestion de l'assainissement non collectif sur un territoire formé respectivement de 10 et 5 communes soit au total 15 communes.

Ces syndicats mènent en collaboration avec le Syndicat URA, compétent en assainissement collectif, une réflexion sur un éventuel rapprochement de leurs structures dans le souci d'une gestion et d'une vision globalisée de l'assainissement. Ces syndicats ont d'ailleurs récemment, par délibération de chaque comité syndical, approuvés le principe de leur rapprochement.

Le principe général est de créer un syndicat d'assainissement non collectif, "syndicat d'assainissement non collectif URA", regroupant les 15 communes. Ce syndicat sera juridiquement indépendant et fera donc l'objet d'un fonctionnement et d'un budget propre. Le lien avec le Syndicat Mixte d'assainissement collectif URA repose notamment sur la mise en commun des locaux, du matériel informatique et du parc de véhicules. L'objectif étant essentiellement lié au regroupement du personnel travaillant sur un domaine commun et favoriser ainsi le regard, sur un même territoire, de la problématique assainissement. Ainsi, la mise en place de ce Service Public d'Assainissement Non Collectif permettrait d'atteindre une taille intéressante et économiquement pertinente de mutualisation des moyens humains et matériels.

Mr le Maire présente le rapport transmis aux Maires et délégués des communes concernées ainsi que le projet de statut. Il précise que l'ensemble du personnel des collectivités sera transféré à la nouvelle structure selon les mêmes conditions.

Considérant la prise en compte des éléments suivants, à savoir que le Conseil Municipal :

- insiste sur la conservation du niveau de prestations réalisé aujourd'hui par le S3A,
- souhaite que dans la présentation des nouveaux statuts soient retenues 2 vices présidences, l'une émanant de S3A et la seconde d'Ur Garbitze, jusqu'à la fin du mandat en cours.

Sous réserves des deux points mentionnés ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le principe de dissolution du S3A à compter du 31 décembre 2010 pour évoluer vers une structure unique de gestion et contrôle de l'assainissement non collectif,
- de n'approuver effectivement la dissolution du S3A et les conditions de son évolution que lorsque les statuts de la nouvelle structure seront rédigés dans leur version définitive, ce qui donnera lieu à une nouvelle délibération.

2 - Augmentation du prix de repas du restaurant scolaire

Mr le Maire,
informe l'assemblée des dispositions du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public. Il précise que désormais les augmentations des tarifs de la cantine scolaire ne sont plus encadrées.

Oùï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide d'augmenter, à compter du 1er décembre 2010, le prix des repas servis au restaurant scolaire, comme suit :

- le prix du repas enfant passe de	2,61 €	à	2,66 €
- le prix du repas adulte passe de	4,75 €	à	4,85 €
- le prix du repas agent communal passe de	3,06 €	à	3,12 €.

3 - Attribution de bourses d'études

Mr le Maire,
fait lecture à l'assemblée de trois demandes de bourse d'études présentée par :

- Sandy BICHOT, étudiante à Saint Pierre du Mont,
- Pauline DIRIBARNE, étudiante à Bordeaux,
- Béatrice LAVIGNE, étudiante à Pau.

Oùï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer pour l'année scolaire 2010-2011 une bourse d'études de :

- 240 € à Sandy BICHOT, Pauline DIRIBARNE et Béatrice LAVIGNE.

4 - Subvention à l'Association Les Amis de l'Orgue

Mr le Maire,
rapporte à l'assemblée les termes de son entrevue avec le Président de l'Association Les Amis de l'Orgue d'Urt qui a participé à l'organisation de la manifestation "Cinéma en plein air".

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer à l'Association Les Amis de l'Orgue d'Urt une subvention exceptionnelle de 300,00 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 et prélevée sur la provision.